



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios

**ECOLE REGIONALE SUPERIEURE
DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)**

**COMPTE RENDU DE LA VISITE OFFICIELLE ET DE LA SEANCE DE TRAVAIL ENTRE
LA SOCIETE DE LEGISLATION COMPAREE (SLC) ET L'ECOLE REGIONALE
SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)**

**VISITE OFFICIELLE DE LA SOCIETE DE LEGISLATION COMPAREE A L'ECOLE
REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE**

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la visite officielle de la Société de Législation Comparée a débuté ce mardi 04 avril 2017 à 08h50 par les propos introductifs du protocole de séance, Dr Karel Osiris DOGUE, Chef de Service des Etudes et de la Recherche de l'ERSUMA. Elle a été ponctuée par cinq allocutions.

Dans son mot de bienvenue, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Directeur Général de l'ERSUMA, a remercié toute la délégation de la Société de Législation Comparée pour sa présence à l'ERSUMA, matérialisée par la présente visite officielle et qui sera suivie d'une séance de travail avec les Cadres Juristes et la Documentaliste en Chef de l'Institution. Il s'est réjoui de l'objectif de renforcement des capacités des magistrats et professionnels du droit, poursuivi par les deux institutions.

Prenant la parole, le Professeur Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Cheffe de la délégation de la Société de Législation Comparée (SLC) a d'entrée remercié l'ERSUMA et toute son équipe pour l'accueil chaleureux dont sa délégation a bénéficié depuis leur arrivée sur le territoire béninois. Elle a fait ensuite une présentation et un état des lieux du droit comparé à travers le monde et justifié le prolongement des activités de la SLC par la création d'une section OHADA de par leur intérêt pour ce droit d'intégration juridique et judiciaire en Afrique. Elle a exprimé la volonté de la SLC d'envisager un partenariat avec l'ERSUMA pour développer la formation, la recherche ainsi que tout autre axe d'intérêt commun sur le droit des affaires OHADA en particulier.

A sa suite, Madame Elida MEY, Attachée de coopération et Représentante de son Excellence Madame l'Ambassadeur de France près la République du Bénin, dans son discours s'est réjoui de l'implication de l'Ambassade de France à cette initiative qui consacrera certainement un partenariat entre l'ERSUMA et la SLC qu'elle appelle de tous vœux. A ce titre, elle a rassuré les deux structures de l'appui inconditionnel que l'Ambassade apportera dans le cadre de cette fructueuse collaboration qui s'annonce.

Dans son discours, Dr Boubacar DIARRAH, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA, représentant le Secrétaire Permanent de l'OHADA, a rappelé l'importance de cette visite justifiant sa présence à l'ERSUMA. Selon lui, cette future coopération entre l'ERSUMA et la SLC n'apportera qu'une plus-value à l'OHADA. Pour ce faire, il a rassuré au nom du Secrétaire Permanent de l'OHADA, que l'ERSUMA est disposée à apporter toute son expertise à la SLC dans les domaines visés. Il a enfin souhaité un agréable séjour à la délégation de la SLC au Bénin.

Prenant la parole à son tour, le Professeur Joseph DJOGBENOU, Ministre de la Justice et de la Législation du Bénin, a tout d'abord tenu à présenter toutes ses excuses pour n'avoir pu participer à la cérémonie officielle d'installation du Directeur Général de l'ERSUMA au regard des obligations de son agenda. Il s'est dit très heureux et très satisfait du choix du Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE à la tête de l'Institution. Il a par la suite remercié la SLC pour son importante initiative à l'endroit des doctorants de l'Université d'Abomey Calavi et l'auguste institution qu'est l'ERSUMA. Il a rappelé à ce titre que le droit OHADA est bel et bien dans la dynamique comparatiste, pour justifier l'objectif que poursuit la SLC en souhaitant une collaboration avec l'ERSUMA. Au nom du Président du Conseil des Ministres de l'OHADA, il s'est félicité de ce projet qui liera l'ERSUMA et la SLC dans le cadre de leurs activités respectives. Il a enfin formulé le vœu que la séance de travail qui aura lieu, débouche sur une collaboration effective entre les deux institutions.

Une photo de famille a été prise à l'issue de cette cérémonie avec les officiels, la délégation de la SLC et les membres du personnel de l'ERSUMA.

II- SEANCE DE TRAVAIL ENTRE LA SOCIETE DE LEGISLATION COMPAREE ET L'ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE

Heure : 10h00 à 11h30

Lieu : Salle de réunion de l'ERSUMA

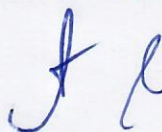
Personnes présentes :

➤ **Équipe technique de l'ERSUMA**

- Pr. Mayatta Mdiaye MBAYE, Directeur Général de l'ERSUMA ;
- Dr. Boubacar DIARRAH, Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA, représentant M. le Secrétaire Permanent de l'OHADA ;
- Dr. Médard Désiré BACKIDI, Directeur des Études de l'ERSUMA ;
- Me Justin MELONG, Juriste Traducteur Interprète (Français - Anglais) ;
- M. Joao Carlos NEBONGO, Juriste Traducteur Interprète (Français - Portugais) ;
- Mme Edith Dia COULIBALY TRAORE, Documentaliste en Chef ;
- Dr. Karel Osiris Coffi DOGUE, Chef de Service des Études et de la Recherche ;
- M. Ghislain OLORY-TOGBE, Juriste, Assistant de Recherche.

➤ **Délégation de la Société de Législation Comparée**

- Pr. Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II, Ancienne Présidente de la SLC ;
- Pr. Cyril GRIMALDI, Représentant l'Association Henri Capitant et la Fondation pour le droit continental, Directeur du Diplôme Inter - Universitaire (DIU - OHADA) ;
- Pr. François-Xavier LUCAS, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I Panthéon-Sorbonne) ;
- Dr. Parfait DIEDHIOU, Président de la Section OHADA de la SLC, Avocat au Barreau de Paris ;
- M. Guillaume REISACHER, Représentant du Centre de recherches et d'études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDI)



1. Mot du Directeur Général de l'ERSUMA

Monsieur le Directeur Général, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, au début de la séance, souhaité à nouveau la bienvenue à toute la délégation de la Société de Législation Comparée conduite par le Professeur Bénédicte FAUVARQUE-COSSON. Il a ensuite proposé un tour de table au cours duquel, chacune des personnes présentes a décliné son identité, sa fonction et présenté brièvement la structure à laquelle elle appartient. Après cet exercice, le Président de Séance a ouvert le point des présentations de chacune des structures présentes.

2. Diverses présentations

2.1. Présentation de la Société de Législation Comparée (SLC)

Présentée par Mme FAUVARQUE-COSSON, la SLC est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1869, et regroupant des universitaires, magistrats, avocats, notaires et juristes d'entreprises, français et étrangers. Elle mène plusieurs activités de formation et de recherche grâce à ses contacts bilatéraux en Europe et en Afrique. A ce titre, elle organise des colloques internationaux en France et à l'étranger, sur des sujets d'actualité relatifs au droit des contrats, au droit de la faillite entre autres. Elle fait également de nombreuses publications en particulier dans la Revue internationale de droit comparé, ainsi qu'une série de monographies sur des thèmes de droit comparé tout en étant une maison d'édition. Elle possède un réseau important de correspondants particuliers et institutionnels en France et à l'étranger. La SLC participe également, avec le Centre français de droit comparé et l'Institut de droit comparé de Paris, au fonctionnement d'une bibliothèque de droit comparé.

2.2. Présentation de l'ERSUMA

Monsieur le Directeur Général, quant à lui, a présenté l'ERSUMA comme une Institution de l'OHADA, chargée de renforcer les capacités des magistrats et auxiliaires de justice et professionnels du droit des affaires OHADA. Bénéficiant d'un statut international, l'ERSUMA est dotée de la personnalité morale et juridique et dispose de l'autonomie administrative et financière. Tous les Etats parties au Traité de l'OHADA et tout Etat ayant adhéré après son entrée en vigueur, sont de droit membres de l'ERSUMA. La finalité de l'ERSUMA est d'œuvrer à l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. A ce titre, elle offre les services techniques ci-après :

- La formation : l'Ecole est chargée d'assurer la formation et le recyclage des magistrats et des auxiliaires de justice des Etats membres en droit harmonisé des affaires OHADA et autres droits communautaires ;
- La Recherche : elle dispose d'un Centre de Recherche et de Documentation en matière juridique et judiciaire ;
- La consultation juridique : développe notamment les outils nécessaires pouvant servir d'appui à la prise de décision pour l'OHADA ;
- La documentation et l'édition : contribuent à la diffusion et l'amélioration de la connaissance du droit OHADA, du droit des affaires et du droit communautaire en Afrique. Le centre de documentation est ouvert au public et dispose d'une riche documentation spécialisée dans le domaine du droit en général et du droit des affaires en particulier. Par ailleurs, l'ERSUMA édite elle-même ses ouvrages (revue semestrielle de l'ERSUMA, etc.) ;
- La traduction et l'interprétariat : le Centre de Traduction et d'Interprétariat en Droit (CTID) offre la traduction juridique en français - anglais et en français - portugais de tous les textes de l'Organisation. Le centre organise l'interprétation simultanée de toutes les activités de formation à l'ERSUMA.

3. Les axes de collaborations

3.1. La formation

- Offre de collaboration sur les formations du DIU :
 - L'ERSUMA pourrait proposer à la SLC des formateurs pour l'exécution de certains modules de formation ;
 - Les diplômes DIU peuvent être co-certifiés avec l'ERSUMA.
- Formation des administrateurs et mandataires judiciaires :
 - Les deux parties pourraient développer les formations à l'ERSUMA, sur le Droit de la Faillite aux magistrats et autres professionnels du droit de l'espace OHADA à l'image de la formation continue proposée aux mandataires judiciaires et aux magistrats français en matière de procédures collectives ;
- Autres types de formations :
 - Développer les formations à distance en ligne à partir de l'expérience de la SLC et du programme de formation en ligne de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris 1 ainsi que l'expérience de l'Université Cheick Anta Diop de Dakar ;
 - Développer la formation continue et la formation initiale par les deux parties sur sites ;
 - Echanger les expertises en matière de formation des adultes : conception technique, choix des formateurs, formation des formateurs, etc. ;
 - Mettre en œuvre une co-formation certifiante ou diplômante entre ERSUMA et le DIU.

3.2. La recherche

- L'organisation d'un colloque annuel "DIU-ERSUMA" sur un thème à définir en collaboration avec la SLC ;
- La mise en œuvre d'une évaluation de l'application des actes uniformes dans les Etats parties : les enseignants du DIU pourraient être associés aux chercheurs de l'ERSUMA à ce propos ;
- La collecte et la publication des décisions de la CCJA avec annotations et commentaires ;
- La SLC et l'ERSUMA pourraient collaborer sur d'autres activités de recherche (AUPSRVE et AUDCG) pouvant déboucher sur des publications.

3.3. La documentation et l'édition

- **En ce qui concerne la documentation :**
 - Mise en œuvre d'une possibilité de transfert des ouvrages numérisés de la SLC vers la plateforme Web de l'ERSUMA-OHADA ;
 - L'accès à la base de données juridiques de la société **Lextenso** pour le renforcement de la bibliothèque numérique de l'ERSUMA-OHADA. Pour ce faire, la Présidente de la SLC mettra le DG de l'ERSUMA en relation avec le PDG de la société Lextenso pour explorer les possibilités de collaboration ;
 - Le référencement du lien menant à la Revue internationale de droit comparé (RIDC) accessible gratuitement sur le portail « Persée » à l'exception des trois dernières années.

▪ **En ce qui concerne l'édition :**

- La mise en œuvre d'un projet d'édition ou de publication d'un Recueil des travaux préparatoires des actes uniformes. Ce document permettra au lecteur de comprendre l'esprit de la règle de droit et de comprendre le contexte dans lequel les travaux de l'acte uniforme à l'étude se sont déroulés ;
- La mise en œuvre d'un projet de coédition SLC-ERSUMA-Association Henri CAPITANT des publications notamment d'un dictionnaire juridique OHADA ;

Par ailleurs, le professeur Cyril Grimaldi a proposé la mise à disposition de la rubrique « Veille » du magazine "l'Essentiel", pour annoncer des activités de l'ERSUMA.

3.4. La traduction

Des pistes de développement du Centre de traduction et d'interprétariat en droit (CTID) de l'ERSUMA ont été explorées. Entre autres, il a été proposé ce qui suit :

- explorer les possibilités offertes par la Revue Internationale de Droit Comparé d'y faire des publications en anglais ;
- explorer les possibilités de collaboration avec la Cour de Justice de l'Union Européenne qui dispose d'une importante base de données terminologiques en droit ;
- explorer la mise en œuvre d'une base de données de la terminologie juridique OHADA ou l'édition d'un lexique des termes juridiques OHADA. Ce projet peut être développé par le Secrétariat Permanent de l'OHADA, a précisé le Directeur des Affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication de l'OHADA, avec le soutien technique de l'Association Henri Capitant qui dispose d'une certaine expertise en la matière.

De tout ce qui précède, les deux parties ont manifesté la ferme volonté de développer les activités citées supra à travers un partenariat. A ce titre, un projet de partenariat sera proposé dans chacun des domaines par les membres de la délégation SLC concernés pour échanges et signature future conformément aux textes de l'OHADA.

4. Informations diverses

La SLC, en association avec l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et le Centre de recherches et d'études en droit et institutions judiciaires en Afrique (CREDIJ), organise une soirée de réflexion le 4 avril 2017, à partir de 15h30, sur le campus de l'Université d'Abomey-Calavi, sur le thème : « *Nouveaux projets d'Actes uniformes OHADA : Regards comparatistes à la lumière de quelques récentes réformes françaises* ». L'ERSUMA est invitée à y présenter deux communications.

5. Levée de la séance de travail

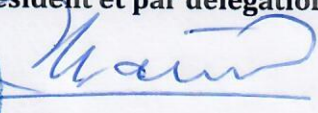
La séance de travail est levée à 11h30. Elle a été suivie d'une visite des locaux et infrastructures de l'ERSUMA par la délégation de la SLC. A la fin de cette visite, l'ERSUMA a offert un cocktail en l'honneur de ses visiteurs.

Fait à Porto-Novo, le 07 décembre 2017

Le secrétaire de séance


Ghislain OLORY-TOGBE

Pour le Président et par délégation


Alexandre Nonvignon GBAGUIDI
Chef du Service des Ressources Humaines,
du Matériel et de l'Administration Générale

